



# BATIACTU GROUPE ET LE REGLEMENT EUROPEEN SUR LA PROTECTION DES DONNEES

# SOMMAIRE

Introduction	Page 3
Transparence et consentement	Page 4
Collecte, pertinence et proportionnalité des données	Page 5
Respect des droits des personnes	Page 6
L'obligation de sécurité	Page 8
Le principe de responsabilité	Page 9

## INTRODUCTION

A compter du 25 mai 2018, le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) est applicable dans l'objectif de renforcer les droits des personnes et responsabiliser davantage les organismes publics et privés qui traitent leurs données.

Il a été conçu pour adapter la législation et harmoniser le cadre juridique européen dans ce domaine.

Batiactu Groupe a mis en place les mesures nécessaires afin d'être en totale conformité avec les dispositions du règlement.

A l'aide de ce document, nous souhaitons vous informer des moyens mis en œuvre afin de respecter les aspects et principes clés du RGPD :

- 1/ Transparence et consentement
- 2/ Collecte, pertinence et proportionnalité des données
- 3/ Respect des droits des personnes
- 4/ L'obligation de sécurité
- 5/ Le principe de responsabilité

## 1/ Transparence et consentement

### Article 7 du règlement :

*« Le consentement devrait être donné par un acte positif clair par lequel la personne concernée manifeste de façon libre, spécifique, éclairée et univoque son accord au traitement des données à caractère personnel la concernant, par exemple au moyen d'une déclaration écrite, y compris par voie électronique, ou d'une déclaration orale (...) La personne concernée a le droit de retirer son consentement à tout moment. »*

### Conformité de Batiactu Groupe :

Batiactu Groupe a pris les dispositions nécessaires garantissant :

- L'obtention d'un accord clair et explicite lors de la collecte et du traitement de toutes les données à caractère personnel
- L'indication dans les formulaires de la finalité de chaque traitement des données récupérées
- L'affichage des mentions d'information conformes aux exigences du règlement et consultables par les utilisateurs
- L'évolution des bandeaux de cookies afin qu'ils soient plus explicites et que leur durée de vie soit de treize mois maximum. Passé ce délai, le consentement de l'utilisateur sera à nouveau recueilli
- La consignation du consentement
- Le retrait du consentement ou la désinscription accessible directement sur les sites de Batiactu Groupe et sur chaque email envoyé, ou bien possible sur simple demande aux services concernés ou auprès de notre Délégué à la Protection des données (droits@batiactugroupe.com)

## 2/ Collecte, pertinence et proportionnalité des données

### Article 4 du règlement :

« Les données personnelles doivent être adéquates, pertinentes et limitées à ce qui est nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées (minimisation des données) »

### Conformité de Batiactu Groupe :

Seules les données strictement nécessaires à la poursuite des objectifs sont collectées et traitées pour des finalités déterminées, explicites et légitimes

Batiactu Groupe ne procède à aucune collecte de données personnelles « sensibles », comme par exemple :

- Les données qui révèlent l'origine prétendument raciale ou ethnique, les opinions politiques, philosophiques ou religieuses, l'appartenance syndicale,
- Les données concernant la santé ou l'orientation sexuelle,
- Les données génétiques ou biométriques,
- Les données d'infraction ou de condamnation pénale,
- Les données concernant des mineurs.

Batiactu Groupe ne procède à aucun traitement de données personnelles susceptibles d'engendrer des risques élevés pour les droits et les libertés des personnes concernées.

Les données sont conservées pendant une durée déterminée en fonction de la finalité de chaque traitement. Cette durée varie selon les différents objectifs poursuivis par l'utilisation des données personnelles.

### 3/ Respect des droits des personnes

#### Article 12 du règlement :

*« prendre des mesures appropriées pour fournir toute information visée aux articles 13 et 14 ainsi que pour procéder à toute communication au titre des articles 15 à 22 et de l'article 34 en ce qui concerne le traitement à la personne concernée d'une façon concise, transparente, compréhensible et aisément accessible »*

Le RGPD vient renforcer le droit fondamental à la protection des données personnelles et de la vie privée. Toute organisation doit mettre en avant les droits des individus sur son site internet. Les personnes physiques doivent être clairement informées de leurs droits et de la démarche pour les faire valoir.

De nouveaux droits sont également apparus dans le règlement, et notamment le droit à la portabilité, à la limitation du traitement et à l'oubli.

#### Conformité de Batiactu Groupe :

Les modalités d'exercices des droits des personnes sont prévues par Batiactu Groupe :

- Le droit à l'information, c'est à dire le droit d'être tenu informé dès lors qu'il y a collecte de ses données même si celles-ci ont été obtenues auprès d'une tierce personne.
- Le droit d'accès, qui stipule qu'une personne a le droit d'obtenir une confirmation quant à l'état de ses données.

- Le droit de rectification qui permet de demander à compléter ou à rectifier ses données.
- Le droit d'opposition, qui consiste à pouvoir dire non à un traitement de données à caractère personnel, à tout moment, ou à s'opposer à l'utilisation de ses données.
- Le droit à la communication d'une violation de données à caractère personnel. Droit qui oblige le responsable de traitement à prévenir toute personne dont les données auraient été violées.
- Le droit à la limitation du traitement permet à une personne physique d'exiger la limitation du traitement de ses données.
- Le droit à l'oubli, offre à tout individu la possibilité d'obtenir l'effacement de toutes les données le concernant auprès d'un organisme.

Batiactu Groupe propose d'exercer ces droits directement sur ses sites ou bien de les activer par la personne concernée sur simple demande adressée à ses services (contacts en ligne) ou au Délégué à la Protection des Données ([droits@batiactugroupe.com](mailto:droits@batiactugroupe.com))

Batiactu Groupe s'engage à traiter ces demandes et à fournir les informations dans les meilleurs délais. En tout état de cause, toute demande sera traitée dans un délai maximum d'un mois à compter de la réception de la demande.

Ces demandes et les réponses apportées sont faites par voie électronique.

Batiactu Groupe n'est a priori pas concerné par le droit à la portabilité qui veut que tout individu puisse récupérer toutes les données le concernant auprès de n'importe quel organisme pour les réutiliser.

## 4/ L'obligation de sécurité

### Article 32 du règlement :

*« Les organisations sont tenues de prendre toutes les précautions utiles au regard de la nature des données et des risques présentés par le traitement pour préserver la sécurité des données et notamment empêcher qu'elles soient déformées, endommagées, ou que des tiers non autorisés y aient accès en mettant en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de garantir un niveau de sécurité adapté au risque »*

### Article 33 :

*« En cas de violation de données à caractère personnel, le responsable du traitement en notifie la violation en question à l'autorité de contrôle compétente conformément à l'article 55, dans les meilleurs délais et, si possible, 72 heures au plus tard après en avoir pris connaissance, à moins que la violation en question ne soit pas susceptible d'engendrer un risque pour les droits et libertés des personnes physiques »*

### Conformité de Batiactu Groupe :

Batiactu Groupe a mis en place les mesures de sécurité afin de respecter l'intégrité et de la confidentialité des données :

- Adoption de mesures de sécurité physique et logique



- Gestion stricte des habilitations et droits d'accès
- Authentification des utilisateurs et sécurisation des postes de travail
- Protection du réseau informatique et des serveurs
- Sécurisation des sites web (https) avec mise en œuvre du protocole TLS
- Sensibilisation et information auprès des collaborateurs
- Anticipation de la notification en cas de violation de données

## 5/ Le principe de responsabilité

Le RGPD vise à responsabiliser davantage les entreprises dans le traitement des données à caractère personnel.

Le règlement, s'il reste fidèle aux principes fondateurs de la protection des données en Europe, modifie profondément les obligations pesant sur les organismes, publics ou privés, qui traitent des données qu'ils soient responsables de traitements – donneurs d'ordre – ou sous-traitants.

### Conformité de Batiactu Groupe :

Conscient de cette responsabilité, Batiactu Groupe a organisé les processus internes et regroupé les éléments prouvant le respect total des obligations prévues par le règlement et notamment :

- Désignation d'un Délégué à la Protection des Données chargé de la conformité de avec le RGPD et exerçant une mission d'information et de conseil en interne
- Choix de prestataires et sous-traitants en conformité avec le RGPD

- Mise en place de registres des traitements et des sous-traitants
- Réalisation d'études d'impact sur la protection des données (PIA) en cas de traitements susceptibles d'engendrer des risques.

\*\*\*\*\*

Document rédigé par Batiactu Groupe SAS

Toute reproduction, même partielle, strictement interdite.

© Batiactu Groupe SAS - Mai 2018

Page 10 sur 10